

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

## ORDRE DU JOUR :

- 1- *Décision modificative*
- 2- *Aménagement de la Route de Beauchail : demande de subvention au titre de la DETR en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite selon le taux de subvention de 40%*
- 3- *Recrutement en cas de besoins occasionnels et modification du tableau des effectifs*
- 4- *Subvention Saintes-Lyon Vélo Vintage*
- 5- *Fête de l'été du 17 Juin : tarifs vente boissons*
- 6- *Restauration des registres d'État-Civil : demande de subvention auprès du Département*
- 7- *Raquette de retournement « Impasse de la Combe des Chaumes » : bornage et reconnaissance de limites*
- 8- *Legs Couprie*
- 9- *Visite médicale d'un agent : remboursement des frais*
- 10- *SDEER : décisions modificatives*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 6 juin 2017 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Françoise DURAND à M. Christophe DOURTHE

Mme Joëlle OBLE à Mme Stéphanie BARITEAU

M. Thierry THIBAUDEAU à M. Jean-Luc MARCHAIS

M. Christophe GAUDIN été élu secrétaire de séance.

### 1- Décision modificative

Le Maire rappelle que lors du vote du budget, le Conseil municipal n'avait pas prévu de crédits pour l'acquisition de matériel et mobilier. Or il s'avère nécessaire de procéder au remplacement de matériel et mobilier en mauvais état. Il convient donc d'utiliser les crédits qui figurent en section de fonctionnement au compte 022 « dépenses imprévues ».

Le Conseil municipal accepte d'inscrire les crédits de la manière suivante :

D.	C/022	- 3 500 €
D.	C/023	3 500 €
R.	C/021	3 500 €
D.	C/2188-224	3 500 €

### 2- Aménagement de la Route de Beauchail : demande de subvention au titre de la DETR en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite selon le taux de subvention de 40%

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux concernant l'aménagement de la Route de Beauchail établi par le Syndicat Départemental de la Voirie. Considérant les difficultés de circulation et de desserte de la Route de Beauchail qui sont apparues il est nécessaire de repenser l'aménagement de cette voie par sa mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le devis établi par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à 65 870,21 € HT. Le Conseil municipal sollicite de ce fait une subvention au titre de la DETR en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'opération serait réalisée suivant le tableau suivant :

Budget :

Nature des dépenses	Coût HT (€)
Travaux de mise en accessibilité	65 870,21

### Plan de financement :

Nature des dépenses	Partenaires	Montant total HT de la dépense	Taux de participation	Montant de la participation HT attendu
Travaux	État - DETR	65 870,21 €	40 %	26 348,08 €
	Conseil départemental 17 Amendes de police	65 870,21 €	20 %	13 174,04 €
	Communes (autofinancement)	65 870,21 €	40 %	26 348,08 €
				65 870,21 €

### **3- Recrutement en cas de besoins occasionnels et modification du tableau des effectifs.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération l'autorisant à recruter 1 agent occasionnel ou remplaçant pour pallier aux absences des agents permanents ou à un surcroît d'activité. Le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir recruter 2 agents remplaçants ou occasionnels. Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à recruter deux agents remplaçants ou occasionnels et modifie ainsi le tableau des effectifs :

Adjoint administratif principal 2ème classe : 1 agent à temps non complet  
Adjoint administratif : 1 agent à temps non complet  
Adjoint technique principal 2ème classe : 2 agents à temps complet  
Adjoint technique : 2 agents à temps complet  
2 agents à temps non complet  
Adjoint technique remplaçant ou occasionnel : 2 agents

### **4- Subvention Saintes-Lyon Vélo Vintage**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la première édition de la randonnée cycliste dénommée « Saintes-Lyon Vélo Vintage » aura lieu le 19 août 2017 et se déroulera en 6 étapes. Le départ sera donné de la Mairie de Bussac sur Charente. A cette occasion le Maire propose au Conseil de verser une subvention de 100 € à l'Association « Saintes-Lyon Vélo Vintage ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le versement de la subvention et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/022 - 100 €  
C/6574 + 100 €

### **5- Fête de l'été du 17 Juin : tarifs vente boissons**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un acte constitutif de la régie de recettes appelée «Vente de boissons» a été établi le 11 Juin 2015. Les régisseurs sont M. Alain DESTREGUIL et Mme Joëlle OBLE.

La Fête de l'Été aura lieu cette année le 17 juin, afin de permettre la vente de boissons ce jour là, il propose au Conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

Verre de vin : 1 €  
Bouteille d'eau : 1 €  
Boissons en canette : 1,50 €  
Carafe de vin : 4 €  
Bière pression : 2 €

Afin de faciliter le rendu monnaie, le Maire propose également la constitution d'un fonds de caisse d'un montant de 80 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte d'appliquer les tarifs proposés ainsi que le montant du fonds de caisse.

### **6- Restauration des registres d'État-Civil : demande de subvention auprès du Département.**

Le Maire informe le Conseil municipal que les registres d'état-civil concernant les années 1843 à 1852 et 1878 à 1887 sont en mauvais état et qu'il convient de prévoir leur restauration. Trois entreprises ont été sollicitées pour établir les devis qui ont été soumis au Directeur des Archives Départementales pour avis technique.

Les entreprises sollicitées sont :

- L'Atelier du Patrimoine pour un montant total de 799,64 € TTC soit 666,37 € HT  
- L'Atelier Quillet pour un montant total de 531,00 € TTC soit 442,50 € HT  
- SARL Reliure Pilard pour un montant total de 202,92 € TTC soit 192,34 € HT

La SARL Reliures Pilard n'ayant pas reçu un avis technique conforme aux règles de la Direction des Archives de France, le Conseil municipal décide :

- de retenir la proposition de l'Atelier Quillet qui s'élève à 531,00 € TTC soit 442,50 € HT pour la restauration des 2 registres
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du fonds départemental de soutien aux communes pour la restauration de leur patrimoine documentaire historique.

### **7- Raquette de retournement « Impasse de la Combe des Chaumes » : bornage et reconnaissance de limites**

Le Maire rappelle que pour la réalisation de la raquette de retournement Impasse de la Combe des Chaumes il avait été nécessaire de modifier les limites de propriétés de M. et Mme PAILLETTE René pour la parcelle AC n°59, de M. et Mme FOUQUET Roger pour la parcelle AC 527 et de la Commune propriétaire de l'Impasse de la Combe des Chaumes. Un procès verbal de bornage et de reconnaissance de limites a été dressé. Le Conseil municipal, autorise le maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017/09/09 du 8 mars 2017.

M. le Maire présente ses excuses à M. et Mme PAILLETTE pour la rédaction erronée de cette délibération.

### **8- Legs Couprie.**

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier en 2017, des arrérages du legs de 3 811,23 € fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal, après examen du dit testament désigne à l'unanimité Mlle Léa RAVET née le 18 novembre 1999 pour recevoir le dit legs.

### **9- Visite médicale d'un agent : remboursement des frais.**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de la Commune a passé une visite médicale pour la validation de son permis poids lourds. Il s'est acquitté de la somme de 33,00 €. Le Conseil municipal accepte le remboursement de cette dépense auprès de l'agent concerné.

### **10- SDEER : décisions modificatives.**

Le Maire informe le Conseil municipal, qu'il y a lieu pour deux opérations d'ordre budgétaire liées d'une part au complément d'éclairage de la Route du Val de Charente (1 projecteur) au niveau du passage piéton et d'autre part à la préparation du réseau d'éclairage public Chemin des Bacheliers de procéder aux écritures suivantes :

Route du Val de Charente (1 projecteur) :

D. C/21534-041 1 259,56 €

R. C/1326-041 1 259,56 €

Préparation éclairage Chemin des Bacheliers :

D. C/21534-041 798,58 €

R. C/1326-041 798,58 €

Le Conseil municipal accepte ces propositions

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire



C. DOURTHE